



LE SSIRÉ

Saviez-vous que le brûlage des rebuts est une des principales causes de feux de forêt?

- Chaque année, en moyenne 75 incendies de forêt sont causés accidentellement par des brûlages de rebuts.
- Il est essentiel de vérifier si des restrictions sont en vigueur et de consulter le niveau du danger d'incendie.
- Si aucune autre option n'est envisageable, il est impératif de prendre certaines précautions avant de faire un brûlage de rebuts.



48 %
des incendies
au Québec sont
causées par
le brûlage de rebuts

Source : SOPFEU

Contact :
Sébastien Demers
Chef prévention
sdemers@erable.ca
819 362-2333, poste 1280



ATTENDRE VERT AVANT DE BRÛLER



Préparez votre feu de façon sécuritaire

- Un feu de brûlage de rebuts doit être allumé dans un **endroit bien dégagé et à l'abri du vent**.
- Il doit être installé sur un sol non combustible ex. sable, gravier ou terre battue, en veillant à retirer toute matière inflammable à proximité.
- Il doit **être surveillé en tout temps** avec, à portée de main, de l'eau, du sable ou de la terre pour l'éteindre rapidement en cas d'urgence.
- Il est important de **consulter la réglementation municipale**. Une municipalité peut restreindre la possibilité de faire des feux sur son territoire.



Mythes ou réalités

- **La neige a fondu et le sol est humide. Je peux brûler mes rebuts sans danger. Détrompez-vous!**
- Malgré des températures printanières fraîches et un sol encore humide, les feux de nettoyage de terrains ou de brûlage de rebuts causent un grand nombre d'incendies de forêt!
- Demandez votre permis de brûlage.

